

# SANTÉ

## ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

### Personnel

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

### Décision du 18 juillet 2019 désignant l'administrateur provisoire du centre hospitalier Emile-Borel de Saint-Affrique

NOR : SSAH1930439S

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6143-3-1 ;

Vu l'arrêté 2019-166 du 16 janvier 2019 du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier Emile-Borel de Saint-Affrique à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 ;

Vu l'arrêté n° 2019-2430 du 16 juillet 2019 du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie prorogeant l'administration provisoire du centre hospitalier Emile-Borel de Saint-Affrique jusqu'au 2 juillet 2020 inclus ;

Vu la décision de la ministre des solidarités et de la santé du 23 janvier 2019 désignant à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 l'administrateur provisoire du centre hospitalier Emile-Borel de Saint-Affrique,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Didier BOURDON, directeur d'hôpital, est désigné pour assurer l'administration provisoire du Centre hospitalier Emile-Borel de Saint-Affrique pour la période du 1<sup>er</sup> août 2019 au 2 juillet 2020 inclus.

#### Article 2

Pendant la période de l'administration provisoire, les attributions de directeur de l'établissement sont assurées par M. Didier BOURDON.

#### Article 3

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance, à la direction du centre hospitalier Emile-Borel de Saint-Affrique, ainsi qu'au directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie et à l'administrateur provisoire désigné.

#### Article 4

La présente décision entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2019 et sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 18 juillet 2019.

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice générale de l'offre de soins,*  
CÉCILE COURREGES